

ASSOCIATION INTERCOMMUNALE POUR L'ÉPURATION DES EAUX DU MOYEN PAYS DE GLÂNE ET DE LA PAROISSE DE SÂLES

AIMPGPS

COMMENTAIRES SUR L'ÉTABLISSEMENT DU BUDGET 2020

Le budget présenté est basé sur les rubriques similaires au budget 2019, selon le plan comptable usuel des communes :

- le compte de fonctionnement de l'association (frais d'administration et traitement des eaux)
- le compte d'investissement (rien de prévu à l'exception des éléments liés aux études du PGEE).

Au niveau des investissements, le budget 2020 ne prévoit rien de particulier.

Le **budget de fonctionnement « Administration »** englobe l'ensemble des frais d'administration de l'Association. Les frais d'administration sont répartis entre les 8 communes membres de l'association ainsi que la place d'armes de Drognens selon la clé de répartition des frais pour la période 2019/2020, en conformité avec les statuts approuvés lors de l'assemblée des délégués du 6 novembre 2018. Ce budget 2020 est supérieur aux précédents. Cela est dû à la mise en place d'un groupe de travail entre notre association et celle de l'AEGN dans le cadre d'un éventuel regroupement de nos deux entités. Une augmentation des séances de travail va engendrer des coûts supplémentaires.

Le **budget de fonctionnement « Protection des eaux »** comprend les charges et les produits affectés à l'exploitation du système de traitement des eaux. Comme d'habitude, il a été étalonné et établi sur la base des données fournies par le responsable de l'exploitation, en fonction de l'expérience acquise au fil des années.

Les frais de fonctionnement sont répartis entre les 8 communes membres de l'association et la place d'armes de Drognens selon la clé de répartition des frais pour la période 2019/2020, en conformité avec les statuts approuvés lors de l'assemblée des délégués du 6 novembre 2018. Selon les dispositions statutaires, cette clé sera applicable selon les modalités de calcul qui seront soumises pour acceptation lors de l'assemblée du 6 novembre 2018.

Les frais financiers (intérêts des dettes) sont répartis entre les 8 communes membres de l'association et la place d'armes de Drognens selon la nouvelle clé de répartition des frais pour la période 2019/2020. Pour 2020, rien n'a été prévu à cet effet (pos. 71.321.00).

Du côté de l'exploitation, le budget 2020 correspond en grande ligne à celui de 2019. Comme toujours, quelques adaptations sont intervenues au gré des expériences acquises au fil des années. L'entretien des machines, appareils et équipements d'exploitation, produits pour analyses et contrôles a été porté à Fr. 160'000.- (pos. 71.315), alors que 2019, il était prévu Fr. 150'000.-. Nos installations vieillissent et il y a lieu là d'être plus conséquent. Au niveau de l'évacuation des boues d'épuration, 2020 sera la 14^{ème} année dont ce traitement sera effectué par l'usine d'incinération des boues de Châtillon. Le montant prévu pour 2020 est identique à celui de 2019. Au niveau de l'entretien des collecteurs, une somme de Fr. 40'000.- (pos. 71.314.01) a été planifiée, celle-ci est identique à l'année 2019. Les collecteurs prennent aussi de l'âge et nous avons augmenté ce montant en 2019. Des contrôles réguliers sont mis en place pour assurer un bon suivi de notre réseau de collecteurs.

Pour le reste des frais d'exploitation, des adaptations mineures ont été apportées en fonction de l'expérience acquise par l'équipe assurant l'entretien et l'exploitation de nos installations ainsi qu'en relation avec le volume des eaux usées traitées qui augmente progressivement.

Du point de vue du personnel d'exploitation et temporaire, des adaptations ont été apportées au budget 2020. En effet, le renouvellement d'un poste de travail depuis novembre 2019 va impliquer une redistribution des tâches, respectivement un temps de formation supplémentaire. Cela impliquera quelques organisations différentes, notamment par le soutien de la société AIDCOM qui avait assuré certaines tâches en 2018-2019 suite à un congé maladie d'un collaborateur.

A relever pour la 5^{ème} année consécutive la position no 71.319.00 « Taxe micropolluants » apparaissant dans nos budgets. Il s'agit en effet de la taxe instaurée par la Confédération en prévision du traitement futur des micropolluants. Cette taxe s'élève à Fr. 9.- / habitant raccordé au réseau d'assainissement, le montant y relatif est de Fr. 110'000.-.

Les pos. 71.315.05 et 71.315.06 prévoient le renouvellement de divers équipements qui vieillissent, respectivement pour lesquels les pièces de remplacement-renouvellement deviennent difficiles à obtenir. Cela représente globalement Fr. 38'000.-.

La pos. 71.311.01 prévoit l'acquisition d'un chariot télescopique avec divers accessoires. Il s'agit en effet d'acquérir un engin du type « Manitou » afin de pouvoir faciliter certains travaux de manutention sur le site de la STEP. Cet engin pourra être engagé dans le cadre du suivi des STAPs en rationalisant le travail de l'exploitation et en réduisant sa pénibilité. Actuellement, il arrive régulièrement de faire appel à des engins similaires de l'extérieur, ce qui ne sera plus le cas par le futur.

Sous la pos. 71.318.07 est prévu un montant de Fr. 17'000.- pour l'adaptation du logiciel de calcul de la clé de répartition. Une démarche a été faite afin de pouvoir être plus performant au niveau de cette clé et de rendre le travail plus pratique vis-à-vis des membres de notre association en pouvant utiliser une plateforme internet pour cette opération. En outre, la récupération des anciennes valeurs n'était plus assurée par le système en place.

La position 71.318.11 mentionne comme depuis 2015, une somme en vue de développer et chiffrer plus concrètement les investissements futurs à la STEP de Romont. Par le fait que pratiquement aucun frais n'a été consenti ces dernières années à ce sujet, de par les choix à entreprendre pour le développement des études, un montant est prévu à hauteur de Fr. 50'000.- pour cette opération. A relever que suite à la mise en place d'un groupe de travail entre notre association et celle de l'AEGN, il a été convenu que chacune de nos associations allaient prévoir un montant similaire pour l'engagement d'études complémentaires en vue d'une éventuelle réalisation d'une STEP régionale Romont–Autigny.

A relever pour la 9^{ème} fois dans nos budgets, l'introduction sous 71.435.01 de la recette de la vente de l'énergie Swissgrid. Il s'agit d'un montant de Fr. 58'000.- (montant identique qu'en 2019) qui nous reviendra suite à la reprise de l'énergie à prix coûtant.

La récapitulation des montants, ainsi déterminée pour chaque commune, est annexée au présent budget. Pour la part aux frais de fonctionnement (administration, frais financiers, exploitation), la TVA est indiquée séparément.

Fait à Romont le 23 septembre 2019
Daniel Bard